



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mai 2001
Français
Original: anglais

Session de fond de 2001

Genève, 2-27 juillet 2001

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Coopération avec d'autres organes régionaux

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Commission économique pour l'Europe	2-7	2
II. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	8-14	2
III. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	15-19	4
IV. Commission économique pour l'Afrique	20-22	5
V. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	23-27	5

* E/2001/100.

Introduction

1. Les commissions régionales continuent de resserrer leur coopération avec les organismes régionaux compétents de leurs régions respectives. Les réunions préparatoires régionales sur le financement du développement que les cinq ont organisées dans le second semestre de 2000 témoignent largement de l'étroitesse de cette coopération fondée sur trois principes selon lesquels : a) les besoins de chaque région sont mieux servis par une stratégie commune et une politique cohérente reposant sur les mêmes constats et sous-tendues par des activités coordonnées; b) le travail doit se répartir en fonction des atouts et des compétences des uns et des autres; et c) les ressources doivent être utilisées de manière rationnelle compte tenu des difficultés budgétaires.

I. Commission économique pour l'Europe

2. La Commission économique pour l'Europe (CEE) entretient une coopération de longue date avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont elle appuie les activités comme suit : a) à l'invitation du Président en exercice, le Secrétaire exécutif présente régulièrement à l'organe directeur de l'OSCE, le Conseil permanent, le bilan de leur coopération en cours et formule des suggestions quant à l'orientation stratégique à lui donner ultérieurement; b) la CEE est chargée de l'évaluation technique des engagements économiques des États de l'OSCE, notamment vis-à-vis de l'Acte final d'Helsinki et du document de la Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe (document de Bonn)¹; à cet effet, elle élabore chaque année une étude sur la transition et le développement en Europe; et c) elle fournit des études, des conférenciers et un appui au titre des séminaires préparatoires du Forum économique annuel. Elle participe aux réunions des organes délibérants de l'OSCE et fait profiter de ses atouts et compétences, surtout de ses analyses économiques, conventions et directives pour un développement économique durable, ainsi que de ses partenariats avec le monde des affaires et la société civile.

3. Sur le plan de l'analyse économique, la CEE a également gardé d'étroits contacts avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui concerne les pays en transition.

4. Les deux organisations entretiennent une vaste coopération dans le domaine de l'environnement. C'est au titre du programme d'évaluation des performances environnementales où l'expérience de l'OCDE s'applique à plusieurs pays en transition au sein de la structure de la CEE que cette coopération revêt un aspect primordial.

5. Le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité de la CEE a coopéré étroitement avec le projet d'application de normes internationales en matière de fruits et légumes de l'OCDE. Le projet de l'OCDE adopte les normes de la CEE/ONU et établit à partir de là des brochures explicatives pour en faciliter l'application.

6. Dans le domaine des statistiques, la CEE compte beaucoup sur les données recueillies par l'OCDE pour son analyse économique des pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. En échange, elle lui fournit des statistiques économiques des pays en transition. L'OCDE fait partie des grandes organisations intergouvernementales qui participent activement à la Conférence des statisticiens européens, dont les sessions plénières se tiennent alternativement à son siège et à celui de la CEE.

7. La CEE coopère également avec des organisations sous-régionales. L'Initiative de l'Europe centrale et la Coopération économique de la mer Noire, qui bénéficient du soutien politique de leurs pays membres, ne disposent pas des infrastructures et des moyens nécessaires pour exécuter nombre de leurs projets, comptant pour cela notamment sur les apports et le soutien techniques de la CEE.

II. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

8. Le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a maintenu une coopération étroite avec d'autres organismes régionaux tels que la Banque asiatique de développement (BASD) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et toutes les trois organisations ont participé à la deuxième réunion du groupe d'experts financiers de l'Association de coopération de l'ANASE pour la mise en valeur du bassin du Mékong qui s'est tenue à Bangkok les 6 et 7 mars 2001. Un groupe de travail spécial composé de la BASD, de l'ANASE et de la CESAP recensera et évaluera les besoins des pays de

l'ANASE et de la Commission du Mékong en matière d'aide au développement afin de créer la Banque de développement du bassin du Mékong. La CESAP collabore avec la BASD au titre de quatre programmes visant à fournir une assistance technique dans le cadre du développement du secteur privé du bassin du Mékong. Il s'agit : a) du Forum pour le développement global de l'Indochine; b) du Groupe de travail sur la facilitation du commerce du bassin du Mékong; c) du Forum des affaires du bassin du Mékong; et d) du Groupe de travail sur le secteur touristique du bassin du Mékong et du Forum touristique du Mékong.

9. En coopération avec la BASD et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la CESAP a organisé la réunion préparatoire régionale de haut niveau de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Dhaka (Bangladesh) en novembre 2000. Elle a également participé aux travaux du Forum de l'Asie et du Pacifique sur la pauvreté, qui a été organisé par la BASD à Manille du 5 au 8 février 2001. Les participants ont discuté à cette occasion des divers aspects de la lutte contre la pauvreté, du rôle de l'information, des techniques de l'information et de la communication, de la mondialisation, de la saine gestion des affaires publiques et de l'éducation.

10. Dans le domaine statistique, le séminaire BASD/OCDE/CESAP sur l'harmonisation et l'amélioration des études sur les tendances commerciales a été organisé du 21 au 24 novembre 2000. Le séminaire de clôture conjointement organisé par la BASD et la CESAP sur le projet régional d'assistance technique pour l'environnement (RETA) 5874, au titre de la série consacrée à la refonte et à la compilation des systèmes de comptabilité nationale, s'est tenu du 13 au 16 février 2001. Dans le domaine de l'énergie, la CESAP a poursuivi sa collaboration avec diverses organisations partenaires, dont la BASD, l'ANASE, la South Asian Association for Regional Cooperation [Association de coopération d'Asie du Sud (SAARC)], le secrétariat du Forum, l'Institut asiatique de technologie ainsi que quelques organisations nationales. La BASD a participé à titre technique à la réunion du Groupe spécial d'experts (septembre 2000) et à la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie au service du développement durable en Indonésie (novembre 2000).

11. La CESAP entretient d'étroites relations de coopération avec des organisations environnementales

sous-régionales telles que le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, le Programme de coopération sur l'environnement en Asie du Sud et l'ANASE. La CESAP a également collaboré avec les pays d'Asie centrale au titre de la gestion stratégique de l'environnement. Le développement institutionnel du Programme sous-régional de coopération en matière d'environnement auquel participent les six pays d'Asie du Nord-Est est une autre importante activité à laquelle se consacre la CESAP.

12. Pour avoir joué un rôle primordial dans la création de l'Organisation de coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande, la CESAP a continué à en promouvoir les objectifs. Suite à une demande que lui a adressée son comité directeur, la CESAP a établi un document directif sur la facilitation du commerce dans cette région, lequel a été présenté à la troisième conférence ministérielle de cette organisation qui s'est tenue à Yangon du 14 au 16 février 2001 et approuvé par les États membres. En réaction à une demande similaire, la CESAP élabore actuellement une étude sur la coopération dans le secteur du textile et de l'habillement dans les pays de l'Organisation de coopération économique. Par ailleurs, elle a également lancé un projet visant à renforcer la coopération économique sous-régionale en matière de commerce et d'investissements dans les pays de la zone du sud-ouest membres de la CESAP, avec le concours de l'Organisation de coopération économique.

13. La CESAP et la SAARC ont organisé conjointement des séminaires nationaux et sous-régionaux pour renforcer les initiatives de la seconde visant à étendre le commerce en abaissant les tarifs douaniers dans sa sous-région : l'un à Katmandou (Népal) en mars 2000; deux au Pakistan en avril 2000; et un séminaire sous-régional en Inde en août 2000.

14. La cinquième réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales d'Asie-Pacifique et de la CESAP a eu lieu à Bangkok les 7 et 8 juin 2000. Y ont assisté les secrétaires généraux de la SAARC et de l'ANASE, ainsi que le Secrétaire exécutif de la CESAP. Les chefs de secrétariat ont échangé des informations sur d'importants développements et activités et proposé de renforcer plusieurs domaines de coopération : politique commerciale internationale et régionale, facilitation du commerce et commerce électronique, recherche-développement et analyse politi-

que, développement social, statistique, environnement et transport.

III. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

15. Lors du dixième Sommet ibéro-américain tenu dans la ville de Panama (Panama) le 18 novembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de procéder, en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine (CESIB), à une évaluation de la situation actuelle des enfants dans cette zone, afin de définir des objectifs concrets visant à l'améliorer, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sanitaires et de l'élimination de la main-d'œuvre enfantine. À cet égard, la CEPALC a mis à contribution les organismes du système des Nations Unies et les organismes ibéro-américains et interaméricains, dont l'UNICEF, le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Institut interaméricain de coopération agricole. Le Gouvernement du Pérou, qui assure le secrétariat en exercice du Sommet ibéro-américain, participe également à cet effort. La CEPALC présentera le document lors d'une réunion des ministres ibéro-américains des affaires sociales, qui aura lieu à Lima (Pérou) du 31 mai au 1er juin 2001, en prélude à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'enfance.

16. La CEPALC a encore accentué sa participation aux préparatifs du Sommet des Amériques après avoir pleinement contribué à ceux du troisième Sommet (Québec, Canada, 21 et 22 avril 2001). Cela tient en partie au processus de maturation du Sommet en tant que tel (près d'une décennie après la première réunion) et à la participation de la CEPALC aux travaux du Comité tripartite technique aux côtés de l'OEA et de la

BID. Aussi la CEPALC a-t-elle adopté un mode de coopération dynamique et souligné au sein de diverses instances du Sommet des Amériques que le succès de la coopération économique et sociale était déterminé par deux critères fondamentaux : une solide base technique, d'une part, et une volonté politique manifeste, de l'autre. C'est dans cette optique que la CEPALC a réitéré sa ferme volonté de continuer à mettre ses compétences techniques au service de l'organisation du Sommet des Amériques.

17. La coopération de la CEPALC avec des organismes d'intégration sous-régionale des Caraïbes s'est intensifiée au cours de cette année, notamment avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Association des États de la Caraïbe. Le Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe a conféré à la CEPALC le statut d'observateur-fondateur, pour avoir favorisé l'intégration des Caraïbes et consolidé sa présence dans l'hémisphère et dans le monde. En outre, comme convenu lors de la deuxième réunion de coordination régionale tenue à Santiago (Chili) le 15 mai 2000, la CEPALC a organisé à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago) les 8 et 9 mars 2001 une réunion de coordination interinstitutions sous-régionale à laquelle ont participé des institutions d'intégration sous-régionale, le CARICOM, l'Association des États de la Caraïbe, l'organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes ainsi que de nombreux autres organismes et programmes des Nations Unies.

18. La CEPALC et la BID entretiennent une collaboration très étroite. La BID approuve chaque année le financement de trois à quatre projets et son président assiste régulièrement aux grandes conférences de la CEPALC dont le Secrétaire exécutif est invité depuis 1998 à prononcer une allocution lors des assises annuelles de la BID. Les deux instances organisent nombre de séminaires et réunions conjoints et la BID a organisé conjointement avec la CEPALC la réunion régionale sur le financement du développement qui a eu lieu à Bogota (Colombie) en novembre 2000.

19. La CEPALC et la BID ont illustré leur coopération de longue date en menant à bien plusieurs activités communes dans le cadre de la réunion annuelle du Conseil d'administration de la Banque qui s'est tenue à Santiago (Chili) en mars 2001. Elles ont organisé trois séminaires sur les thèmes ci-après : « Vers une compétitivité aux niveaux méso et microéconomique », « Vers

une compétitivité dans le domaine institutionnel » et « Les femmes et le travail ». En outre, la CEPALC a activement participé à la réunion de haut niveau que la BID a organisée sur l'équité sociale.

IV. Commission économique pour l'Afrique

20. La Commission économique pour l'Afrique continue de collaborer étroitement avec les autres organes intergouvernementaux régionaux d'Afrique. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été l'un des partenaires à avoir appuyé le Forum sur le développement de l'Afrique 2000 (ADF 2000) consacré au thème « VIH/sida : le plus grand défi de l'Afrique » à Addis-Abeba (Éthiopie) du 3 au 7 décembre 2000. Au titre du suivi de l'ADF 2000, la CEA et l'OUA ont conjointement organisé un sommet africain consacré au virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), à la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes à Abuja (Nigéria) les 26 et 27 avril 2001.

21. La CEA et la Banque africaine de développement ont signé un mémorandum d'accord le 6 septembre 2000 pour remplacer l'accord de coopération que les deux organisations avaient signé le 29 juillet 1986. Le mémorandum d'accord a pour objet de resserrer la coopération entre les deux organisations afin qu'elles puissent contribuer plus efficacement au développement économique et au progrès social des pays de la région. Les principaux domaines de coopération qui y sont définis portent notamment sur la recherche, l'analyse économique et la formulation de politiques; la tenue de conférences conjointes; le financement du développement; et la collaboration dans des domaines tels que la gestion des affaires publiques, l'environnement, la condition de la femme, l'intégration régionale, les techniques de l'information, etc. La Banque africaine de développement a, au titre de la collaboration dans le domaine du financement du développement, participé à la réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement que la CEA a organisée à Addis-Abeba du 15 au 17 novembre 2000 où elle a présenté un rapport.

22. La CEA a tenu une réunion consultative avec plusieurs communautés économiques régionales en mars 2001 au sujet d'ADF 2001 sur le thème de l'intégration régionale. La consultation visait à informer les repré-

sentants des communautés économiques régionales de l'idée-force de l'ADF 2001 et de solliciter leur participation active à cet égard, vu l'importance du rôle qu'elles jouaient en tant qu'agents d'intégration régionale en Afrique.

V. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

23. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a continué à coopérer avec la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires en tenant des réunions conjointes, en apportant des contributions techniques aux réunions, en exécutant des projets communs et en donnant suite aux recommandations des conférences mondiales. Elle a également coopéré et coordonné des activités avec les organes subsidiaires de la Ligue ci-après : le Conseil de l'Union économique, l'Union des ingénieurs arabes, l'Organisation des villes arabes, la Commission des femmes arabes, la Fédération arabe des industries alimentaires et l'Institut arabe de développement urbain.

24. Les principaux domaines de coopération en matière de développement social étaient notamment axés sur le suivi des recommandations des cinq conférences mondiales et sur des questions relatives à la jeunesse, à la famille et aux femmes : a) suivi des conférences mondiales assuré dans le cadre de l'exécution du projet régional intégré des États arabes; b) participation de la CESAO aux réunions du Comité directeur de haut niveau et du Comité de coordination technique du projet panarabe sur la santé familiale, de la Ligue des États arabes, les deux comités qui aident à l'exécution dudit projet lancé en septembre 2000 et censé durer quatre ans; c) coparrainage à une réunion interorganisations sur la jeunesse et l'emploi dans les États arabes et contribution technique (Beyrouth, mai 2000); et d) organisation par la CESAO lors de la vingt-cinquième session de la Commission des femmes arabes de la Ligue (Le Caire, avril 2000) de séminaires sur le renforcement des capacités de négociations des délégations arabes qui prenaient part à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Femmes 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

25. Dans le domaine de l'environnement, la Ligue des États arabes a chargé la CESAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) des

préparatifs régionaux de l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et sur le suivi au niveau régional de la mise en oeuvre d'Action 21². Dans le domaine statistique, la CESAO et le Conseil de l'Union économique de la Ligue ont établi un glossaire des comptes nationaux en arabe, anglais et français. La CESAO a notamment présenté au titre d'autres domaines de coopération, des documents aux conférences et réunions tenues par la Ligue à propos de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur du bâtiment; de l'ordre du jour d'Habitat³ et du rôle des organisations non gouvernementales dans le développement urbain; de l'harmonisation des normes industrielles, de la réglementation et des instruments juridiques en matière de coopération régionale; et de l'établissement d'un système de transport intégré pour le Mashrek arabe.

26. La CESAO coopère avec le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies à l'exécution de deux projets : a) la phase du projet sur les services de développement communautaire entamée début 2000 ; et b) l'élaboration d'un programme de statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes démarré en 1997. Le deuxième projet qui couvrait huit pays arabes a été étendu au Bahreïn et au Maroc. En outre, la CESAO et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes ont convenu de mener des activités conjointes dans des domaines intéressant les femmes et la famille dans le contexte du suivi de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Femmes 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». L'organisation d'un séminaire et la diffusion d'une publication régionale sur la mondialisation et la situation économique des femmes dans le monde arabe sont également prévues à cet égard.

27. La CESAO a également coopéré avec plusieurs autres organisations régionales en participant et en apportant des contributions techniques aux réunions et conférences organisées dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la technologie, de l'Organisation mondiale du commerce, des politiques énergétiques et hydrauliques, des transports et de la mise en valeur du bassin méditerranéen.

Notes

- ¹ Peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.osce.org/docs/english/1990-1999/summits/halfa75e.htm>> tiré du document de Bonn à l'adresse <http://www.osce.org/docs/english/1973-1990/other_experts/bonn90e.htm>, 17 mai 2001.
- ² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et additif), résolution 1, annexe II.
- ³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IU.6), chap. I, résolution 1, annexe II.